

Patrick BONNET
11, rue de la République
57380 Faulquemont

Faulquemont, le 9 décembre 2019

Madame Hélène ZANNIER
Députée
Place Saint Nabord
Saint-Avold

Madame,

Avec ce courrier, j'ai souhaité vous faire part de mes réflexions sur quelques-uns de vos propos ; à plusieurs reprises et sur différents sujets, certaines de vos affirmations n'ont pas manqué de faire réagir, moi en premier bien évidemment, mais aussi plusieurs personnes à qui j'ai fait part de vos affirmations, propos hâtifs qui témoignent d'une méconnaissance des sujets que vous abordez.

Concernant la « *convention de maîtrise foncière opérationnelle entre L'EPFL, la société LOGIEST et la commune pour la réalisation d'un pôle santé et habitat rue de Metz* » présentée lors du conseil municipal du 30 septembre 2019, vous ne contredisez pas les propos du maire BIANCHIN affirmant « *que ce projet était sur les tablettes depuis longtemps et que des études avaient été faites* » et vous mettez un terme ma proposition de faire porter ce projet par le DUF en affirmant « *qu'il existait un problème de compétences* ».

Concernant la création d'un lotissement communal route de Strasbourg et la vente de plus de 9 hectares de terrain à une société d'aménagement, deux autres points à l'ordre du jour de ce même conseil pour lesquels vous vous êtes gardée d'intervenir.

Concernant l'ouverture d'une classe à Faulquemont, vous n'avez pas manqué une nouvelle fois de surprendre en affirmant : « *... Avant je connaissais les responsables, mais cette année il faut dire qu'on a changé de recteur et d'inspecteur* ».

Que vous vous réjouissiez de la réalisation d'un pôle santé me paraît normal, qui ne le serait pas ? Même moi je le suis, contrairement aux remarques de certains élus. Vous prétendez être informée sur ce projet, à la surprise de quelques conseillers municipaux car durant presque 6 ans, ce projet n'a jamais été évoqué, ni aucun dossier présenté lors de conseils municipaux ou en réunions de commissions. Avouez qu'il y a de quoi s'interroger ?

J'ai défendu le fait que ce projet était d'un intérêt communautaire et, en tant que tel, devait être porté par le District Urbain de Faulquemont (DUF).

Les propos de monsieur BIANCHIN se félicitant « *d'avoir obtenu l'aide de Mme le Sous-Préfet pour trouver tous les partenaires pour que ce projet voie le jour* » auraient dû vous faire réagir. Le fait d'avoir évoqué ce projet avec un haut fonctionnaire des collectivités territoriales de la République peut-il s'apparenter à une aide ? Alors que la compétence en matière de santé et d'installation des maisons de santé, ici ou ailleurs, est exclusive de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Lorsque j'ai évoqué un projet similaire dans une commune voisine, porté lui par 25 professionnels de santé, et préparé durant plus de 4 ans par un cardiologue réputé, s'étant vu refuser l'agrément par l'ARS, vous avez répondu : « *Je connais bien le projet. Il s'agit de CREUTZWALD, ce projet était un projet privé qui ne pouvait pas entrer dans les critères de l'agrément de l'Agence Régionale de Santé* ».

Pourtant, contrairement à vos affirmations, ce dossier que vous vous prétendez bien connaître, était bien porté par la commune de Creutzwald dans des locaux certes privés, un peu sous la forme d'un partenariat « privé-public ». Ce n'est donc pas pour la raison que vous indiquez que l'ARS a retoqué celui-ci.

Lorsque j'ai insisté sur le fait que le projet de la maison de santé à Faulquemont devait être porté par le DUF, vous avez affirmé sans explications qui pourtant auraient été attendues, je vous cite « *qu'il existait un problème de compétences* ». S'il y a une absence de compétence, madame, êtes-vous sûre qu'elle soit districale ?

Pourtant, cette compétence districale **EXISTE**, ainsi que l'indique le compte-rendu de ce conseil municipal du 30 septembre en point divers « *le DUF a obtenu la compétence en matière médicosociale lors du Conseil Communautaire du 04 septembre 2019. Depuis cette date, le DUF a inscrit cette compétence dans ses statuts « au titre de la politique de la santé d'intérêt communautaire » ** ».

Il est d'ailleurs surprenant que messieurs BIANCHIN, MICHEL, NOMINE, que mesdames LOUIS et MUHAR, présents lors de ce conseil communautaire du 4 septembre 2019, et ayant approuvé cette nouvelle compétence, n'aient pas relevé votre affirmation afin de la corriger.

A remarquer que, si vous déclarez que ce type de projet s'est déjà monté ailleurs, vous vous gardez bien toutefois de citer le nom des communes concernées. Avez-vous connaissance d'un projet privé déposé dans une commune voisine ?

Hormis mes colistiers et moi, aucun élu, même pas vous en tant que députée, n'avez défendu les valeurs de **L'INTERET COMMUNAUTAIRE**. Mon équipe et moi avons voté contre ce projet, car il ne prenait pas en compte **L'INTERET COMMUNAUTAIRE**. Auriez-vous oublié qu'en votre qualité de députée, votre territoire est la circonscription ?

La problématique de la Santé n'est pas « purement faulquinoise ». Le maire BIANCHIN, pourtant premier vice-président du District Urbain de Faulquemont, a démontré une absence totale d'esprit communautaire.

Savez-vous que quelques jours après ce conseil municipal, des élus de l'équipe majoritaire m'ont donné raison, mais ont regretté de ne pouvoir le dire lors de ce conseil ?

Savez-vous que ces élus ignoraient, malgré l'affirmation de monsieur BLANCHARD, le risque de rachat (180 000€) en cas de non réalisation ?

Savez-vous que ces élus ont été surpris d'apprendre que ce projet avait fait l'objet de plusieurs études alors qu'ils n'avaient été associés en rien à celui-ci durant toute cette mandature, que ce soit lors de conseils municipaux ou en réunions de commissions ?

Madame, vous savez pertinemment que ce projet n'a que pour but, pour monsieur BIANCHIN, pour vous-même et vos soutiens LREM, les prochaines élections municipales. Il est regrettable, qu'en tant que députée, vous cautionniez ce genre de comportement au détriment de l'intérêt communautaire et du développement districale.

Je vous suggère de relire les promesses de campagne du candidat BIANCHIN ** :

- N'avait-il pas promis en 2008 un EHPAD sur le parking Erckmann-Chatrian ?
- N'avait-il pas promis une maison de santé à Faulquemont en 2014 ? Pour ce dernier point, il n'y a jamais eu de projet privé, je peux vous l'affirmer.

** <https://patrickbonnet.org/>

Votre silence concernant la création d'un lotissement communal ainsi que la vente de plus de 9 hectares de terrain à une société d'aménagement est d'autant plus étonnant que vous évoquez sur votre site internet le sujet de la perte des surfaces agricoles.

Vous indiquez vous être rendue à une manifestation des Jeunes Agriculteurs de Moselle, en présence de la DDT, de la SAFER et du maire de la commune concernée.

Votre déclaration, je vous cite « *Très soucieuse de la préservation de nos exploitations, je me suis engagée à étudier la problématique avec eux et les services concernés* » est pour le moins en totale contradiction avec votre silence sur la cession des terrains communaux pour aménager à Faulquemont.

Vous répondant, une internaute indique « *qu'il y a 80 hectares de terres cultivables et de forêt qui sont sur le point d'être artificialisés à ... **Faulquemont** ...* ».

Un autre internaute dénonce le comportement d'élus et de promoteurs : « *C'est également dû à la folie de quelques promoteurs qui avec la complicité de maire en fin de carrière font pousser des lotissements dans chaque commune* ».

Auriez-vous pris pour argent comptant, à quelques semaines des prochaines élections municipales, l'annonce opportune du maire BIANCHIN, candidat à sa propre réélection, de son projet « *d'un Village Séniors de 200 places et de quelques 100 emplois directs* » ?

Mais qui précise surtout devant les conseillers réunis « *qu'il lui est difficile d'en parler plus en détail pour l'instant puisque la commune n'a pas encore tous les accords des partenaires institutionnels* ».

Si un tel projet devait voir le jour, ce dont je me réjouirais également, je persiste là encore à dire qu'il doit être porté par le DUF qui, ainsi que je vous l'ai rappelé plus haut, détient à ce jour la compétence en matière de santé sur le district *.

Ignorez-vous que les communes sont de plus en plus invitées à développer les PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) ?

Ignorez-vous que le projet de révision générale du PLU de Faulquemont étant soumis à la réalisation d'une étude environnementale, la Communauté de Communes du DUF, en charge du dossier, a décidé de retenir un bureau d'études pour la réalisation de cette évaluation environnementale ? Ce qui au mieux, ferait approuver le PLU en février 2021.

Mes colistiers et moi sommes les seuls à nous être opposés à ces ventes.

Je reprendrai également une autre de vos réflexions suite à un article paru dans la presse (RL du 3/09/2019), concernant l'ouverture d'une classe à Faulquemont, pour laquelle vous et le maire de Faulquemont avez signé conjointement un courrier adressé au ministre.

En affirmant « ... *Avant je connaissais les responsables, mais cette année il faut dire qu'on a changé de recteur et d'inspecteur* ».

Voulez-vous nous faire croire que le fait de connaître l'un et l'autre aurait permis l'ouverture d'une classe ?

Je ne crois pas à ce genre de relation qui sous entendrait « du copinage ». Je l'ai d'ailleurs fait savoir dans un courrier.

Enfin, je profite de ce courrier pour vous signaler qu'un de vos soutiens LREM s'est permis au cours d'une conversation d'affirmer que j'étais, je le cite « *très proche du Rassemblement National* ».

Cette personne, qui rejoindrait la liste de monsieur BIANCHIN aux prochaines municipales selon ses dires, semble appliquer à la lettre la stratégie du président de la République « *Moi ou le chaos* », désignant sous ce dernier terme le parti politique *Rassemblement National*.

Je vous confirme ce que j'ai déjà écrit dans mes différentes publications, je ne suis, je n'ai jamais été sous aucune attache politique, ni préférence politique quelle qu'elle soit. Vous pouvez vérifier.

Je vous demande de bien vouloir avertir vos soutiens que je ne laisserai personne continuer à tenir ce genre de propos à mon encontre.

Recevez Madame mes salutations.

Patrick BONNET

* LE MEDICO-SOCIAL

Extension de la compétence du DUF en matière de médicosocial lors du Conseil Communautaire du 04 septembre dernier. LES STATUTS DU DUF INTEGRERONT AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA SANTÉ D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE :

- 1/ L'Elaboration du contrat local de santé ou schéma équivalent
- 2/ La Possibilité d'attribution d'aides pour l'installation ou la reprise de locaux professionnels de santé sur le territoire du DUF
- 3/ La Possibilité de construire ou de subventionner la réalisation d'infrastructures et d'équipements médico-sociaux dans le but de maintenir des services de proximité
- 4/ L'Accompagnement éventuel des actions de l'Etat en matière de santé